

# Ambition et engagements développement durable 2023-2027

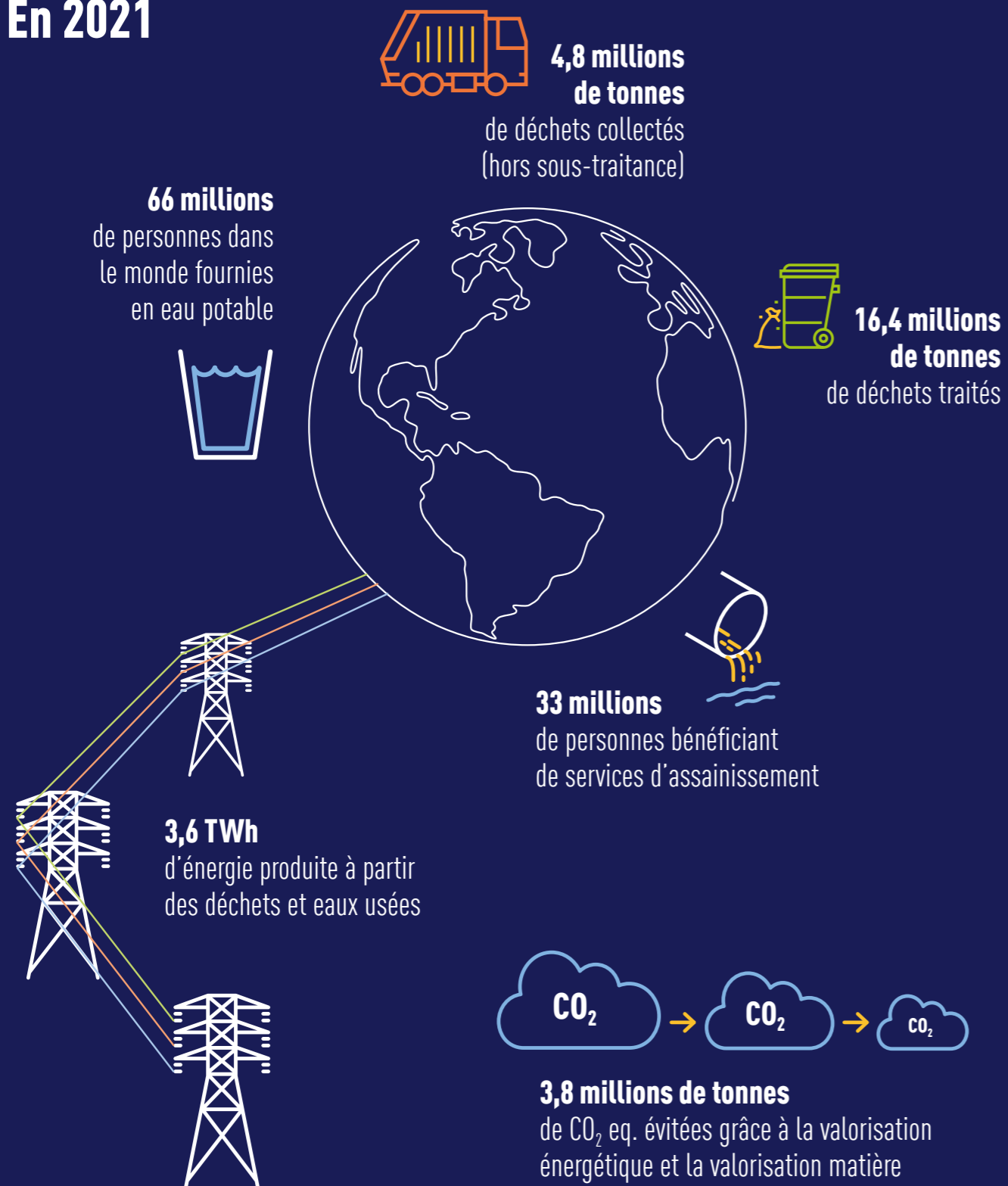


**Nos métiers et nos savoir-faire** contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels.

**Nous voulons aller plus loin.** C'est notre ambition développement durable.

## Notre raison d'être

**En 2021**



“Mobilisés chaque jour **aux côtés de nos clients et de nos partenaires**, nous apportons, depuis plus de 160 ans, **des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie** partout où nous agissons, face à des défis environnementaux grandissants.

Unis par la **passion** de nos métiers, nos **valeurs d'inclusion** et notre **sens du collectif**, nous innovons **pour préserver l'eau et valoriser les déchets**, sous forme de matières recyclées et d'énergie. Nous promouvons et déployons des **pratiques plus sobres**, des technologies plus efficaces et des **solutions circulaires**, pour **réutiliser et faire le meilleur usage** des ressources limitées de la Terre.

**Au plus près des territoires**, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun”.



Nos  
actions,

nos  
engagements,

nos  
objectifs

pour

**le Climat**

p 06

**la Nature**

p 12

**le Social**

p 18







“ **Les bras croisés, c’est pour la photo. Pas pour nos actions de développement durable.** ”

Sabrina Soussan  
CEO de SUEZ

Depuis 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour améliorer la qualité de vie.

**Nos métiers de l’eau et des déchets sont ancrés dans les territoires. Par leur nature, ils sont au cœur des enjeux de développement durable.** En valorisant nos déchets sous forme de nouvelles matières ou d’énergie, en donnant une seconde vie aux eaux usées, nous œuvrons pour le développement d’une économie plus circulaire. En traitant l’eau pour la rendre propre aux milieux naturels, nous contribuons à préserver la biodiversité. En créant des ressources en eau alternatives grâce au dessalement ou à la réutilisation des eaux usées, nous agissons pour préserver nos ressources en eau douce. Nous contribuons à la décarbonation et à l’indépendance énergétique des territoires en produisant de l’énergie à partir des eaux usées ou des déchets.

**Ces métiers essentiels de l’eau et des déchets, nous les pratiquons avec passion et fierté.**

**Mais nous devons aller plus loin.**

Notre planète connaît une érosion sans précédent de la biodiversité et des ressources naturelles. Le dernier rapport du GIEC a mis en évidence l’insuffisance des engagements issus de l’Accord de Paris pour sécuriser une hausse maximale des températures à 1,5°C et limiter les risques liés au changement climatique. Il apparaît de plus en plus clairement que ces deux crises, changement climatique et déclin du capital naturel et de la biodiversité associée, sont étroitement liées, chacune aggravant l’autre. Leurs conséquences touchent en premier lieu les plus vulnérables. **Les enjeux d’un développement durable de nos sociétés – climat, nature et social – sont plus que jamais interdépendants.**

C’est la raison pour laquelle nous avons souhaité traiter, avec le même niveau d’ambition, chacun de ces piliers dans notre nouvelle feuille de route développement durable 2023-2027. Cette feuille de route propose pour la première fois une approche transversale pour contribuer, aux côtés de nos clients, de nos partenaires et de l’ensemble de nos parties prenantes, à relever le défi de la transition écologique des territoires. **Nous prenons aujourd’hui 24 engagements pour renforcer et amplifier la contribution naturelle de nos activités en la matière.**

Pour lutter contre le changement climatique, nous nous appuyons sur trois leviers. Nos métiers ne sont pas seulement consommateurs, mais également producteurs d’énergie. Aussi nous mobiliserons plus fortement le potentiel des déchets au service de la transition énergétique de manière à produire bientôt plus d’électricité que nous n’en consommons dans le Groupe. Nous augmenterons par ailleurs la part d’énergie renouvelable dans la consommation du Groupe pour la porter à 70 % de notre consommation électrique totale à horizon 2030. Pour contribuer à la neutralité carbone territoriale, nous continuerons d’agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités, avec un plan d’investissement spécifique sur la capture et le stockage du carbone.

En matière de préservation de la nature, la COP15 a mis en lumière la nécessité de se donner collectivement plus de moyens pour stopper la dégradation de la biodiversité. Nous nous inscrivons pleinement dans cette dynamique, et prenons 10 nouveaux engagements pour préserver la nature. Ces engagements nous permettront notamment d’agir sur les cinq facteurs responsables du déclin de la biodiversité identifiés par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), par exemple en mesurant et en luttant contre l’artificialisation des sols.

“ **SUEZ s’engage pour la première fois sur une feuille de route transversale qui porte une même ambition en matière de lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et responsabilité sociale.** ”

Sur le pilier social, nous œuvrons pour concilier développement humain et développement économique, à travers notamment de nouveaux objectifs en matière d’inclusion et d’égalité des chances, de formation et d’engagement de nos collaborateurs, et de santé et sécurité. Ainsi nous multiplierons par deux le nombre de personnes bénéficiaires de nos programmes d’insertion.

**L’heure n’est plus aux constats, ni aux discours. Nos engagements sont orientés vers l’action, ils sont ambitieux et mesurables. Des indicateurs de performance précis sont définis pour chacun d’entre eux.** Leur exécution fera l’objet d’un suivi rigoureux par le comité de direction du Groupe, ainsi que d’un reporting annuel.

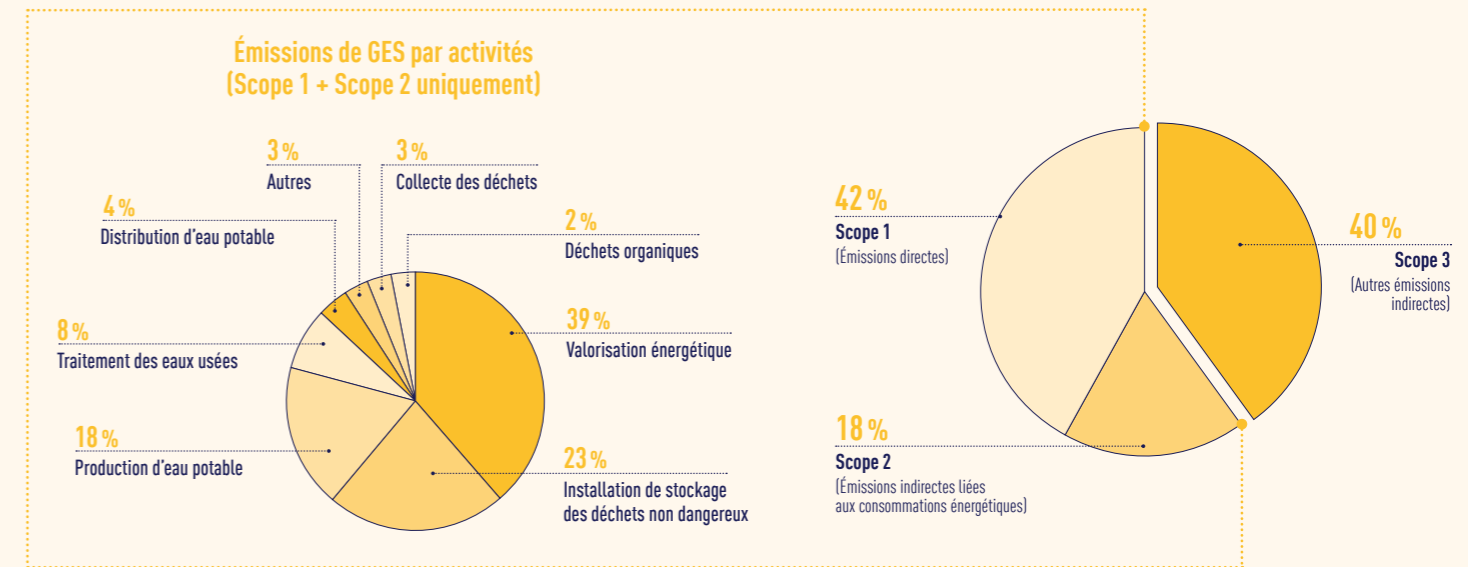
Dans un monde où les transformations ne cessent de s’accélérer, j’ai la conviction que nos activités peuvent jouer un rôle clé pour renforcer la résilience des territoires. J’ai confiance dans l’engagement de nos collaborateurs pour mettre en œuvre, avec nos différentes parties prenantes, cette feuille de route ambitieuse que nous nous fixons. **C’est par notre mobilisation collective, qu’ensemble, nous conduirons la transition écologique pour sécuriser les ressources d’un avenir commun.**



La majorité de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent de l'exécution de services indispensables à la société : la gestion et le traitement des déchets qui nous sont confiés.

Au travers de nos activités, nous produisons également de l'énergie verte, permettant à d'autres acteurs de moins émettre.

### Répartition de nos émissions de gaz à effet de serre en 2021

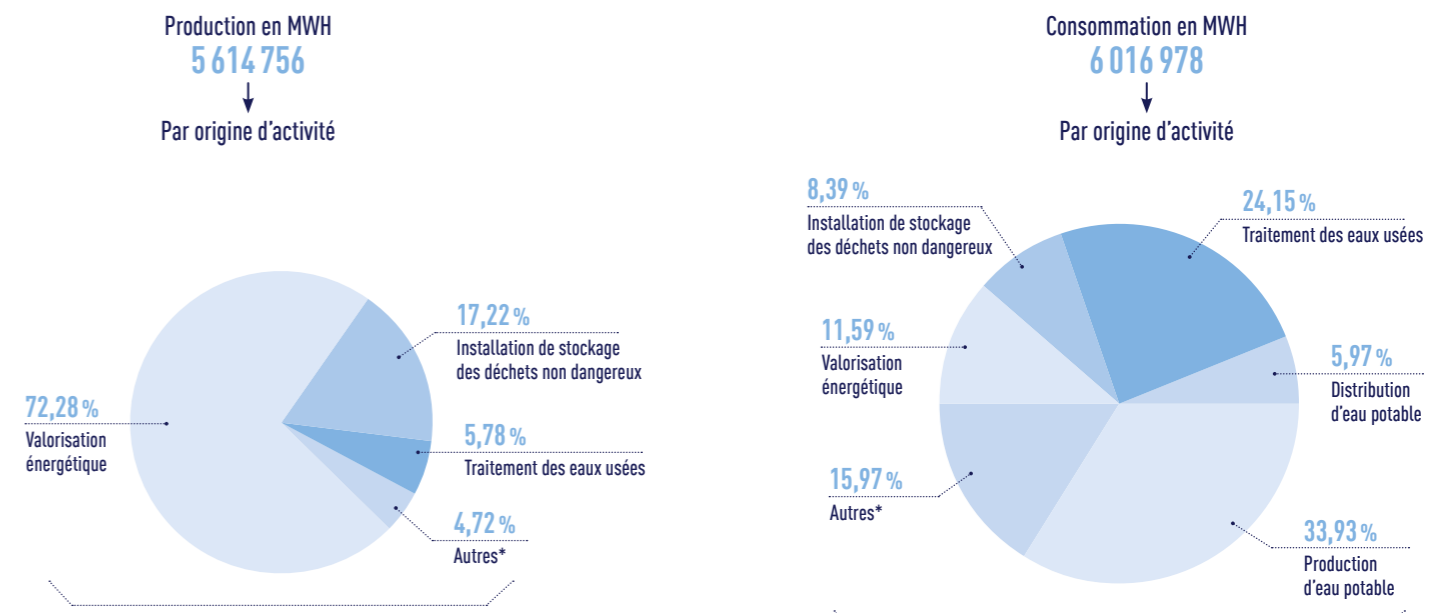


Le pilier climat de la feuille de route développement durable 2023-2027 du Groupe a été conçu avec une approche globale reposant sur 3 leviers : la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, l'engagement accru de production d'énergie verte à partir de nos activités, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation du Groupe.

Un volet adaptation est également prévu. Après avoir identifié tous nos sites vulnérables au changement climatique, nous mettrons en place des plans d'action adaptés à chaque site.

Nous savons quelle trajectoire suivre et nous ne nous arrêterons pas en cours de route.

### Rapport entre notre consommation et notre production énergétique



\* Collecte des déchets, traitement des déchets organiques, tri et recyclage, collecte des eaux usées, bureaux.





**Au Caire, nous rendons autonome en énergie une des plus grandes stations d'épuration d'Afrique.**

Traiter les effluents de 5 millions de personnes vivant au Caire n'est pas un petit défi. Dans la station d'épuration de Gabal El Asfar, nous les traitons mais nous valorisons aussi les boues de ces eaux usées pour produire du gaz qui se transforme ensuite en électricité. Ceci évite l'émission de 28 000 tonnes équivalent carbone par an.

 **1 million de m<sup>3</sup>**  
d'eaux usées traitées par jour

 **65 % d'autonomie énergétique**  
grâce au traitement des boues d'épuration et par ailleurs, la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation

**Nous produisons du gaz vert made in Marseille**

Sur le site Géosolide, 200 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées sont traités chaque jour, soit 73 millions de m<sup>3</sup> par an. Désormais, nous y produisons aussi localement du biométhane à partir de ces eaux usées et nous réinjectons ce gaz vert directement dans le réseau. Résultat ? Plus d'autonomie, plus d'économies et moins d'émissions de GES. Cela ne change rien aux usages quotidiens des 2 millions d'habitants mais cela contribue à leur qualité de vie présente et future.

 **-30 % d'émissions**  
de gaz à effet de serre grâce à la production de biométhane

 **2 500 foyers**  
soit 8 000 habitants alimentés en énergie verte



**Notre approche "Climat" en 3 leviers**

 **Contribuer à la décarbonation de l'énergie**

Rendre notre propre consommation d'énergie plus verte

Atteindre l'autosuffisance électrique de nos activités en Europe

Contribuer à la transition énergétique bas carbone des territoires

 **Décarboner la chaîne de valeur de SUEZ**

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3

 **Adapter nos sites prioritaires et vulnérables aux conséquences du changement climatique**

D'importantes ressources financières seront mobilisées pour moderniser les actifs et déployer des solutions innovantes permettant à SUEZ d'accélérer sa contribution à la neutralité carbone territoriale comme définie par le GIEC.

## Contribuer à la décarbonation de l'énergie

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE <sup>(1)</sup>	OBJECTIF <sup>(1)</sup>	ÉCHÉANCE
Rendre notre propre consommation d'électricité plus verte	Part d'électricité verte sur la consommation électrique totale du Groupe (%)	Groupe : 24 % Europe : 20 %	Groupe : 70 % Europe : 100 %	2030
Atteindre l'autosuffisance électrique de nos activités en Europe	Part de la production d'électricité (issue de déchets ou d'énergie renouvelable) (MWh) sur la consommation électrique (MWh) du Groupe en Europe	0,75	> 1	2027
Contribuer à la transition énergétique bas carbone des territoires : plus d'émissions évitées (grâce à la production) que d'émissions émises (issues de la consommation)	Part des GES évités via la production d'énergie vs les émissions de GES totales émises par la consommation d'énergie	0,56	> 1	2027

(1) La base de référence 2021 exclut toutes les acquisitions (UK, IWS, EnviroServ). Nos engagements à 2030 tiennent bien compte de ces entités dans notre trajectoire climat. Ils excluent les acquisitions futures et effets de périmètre du Groupe pendant cette période qui viendraient mécaniquement faire évoluer à la hausse ou à la baisse le volume absolu de ses émissions de GES. Pour les acquisitions futures, SUEZ s'engage à améliorer significativement la trajectoire climat des entités concernées, de manière adaptée à chaque périmètre et chaque activité.

## Décarboner la chaîne de valeur de SUEZ

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE <sup>(1)</sup>	OBJECTIF <sup>(1)</sup>	ÉCHÉANCE
Réduire les émissions de GES des Scopes 1 et 2 (market based)	Activités Eau : GES Scope 1 + Scope 2 – kilotonnes éq.CO <sub>2</sub>	1 177	- 39 %	2030
	Activités Déchets (sauf valorisation énergétique <sup>(2)</sup> ) : GES Scopes 1 et 2 – kilotonnes éq.CO <sub>2</sub>	1 054	- 26 %	2030
	Activités valorisation énergétique <sup>(2)</sup> : GES Scopes 1 et 2 – kilotonnes éq.CO <sub>2</sub>	1 474	- 2 % <sup>(3)</sup>	2030
	Activités valorisation énergétique <sup>(2)</sup> : investissement dans un dispositif pilote de séquestration du carbone	-	Investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la séquestration du carbone	2030
Réduire les émissions de Scope 3	Part du Scope 3 couverte par des plans d'action d'atténuation des GES	2 %	50 % du Scope 3 couverts par un plan d'action	2030

(2) Valorisation énergétique de déchets non dangereux, de déchets dangereux et de CSR.

(3) Cet objectif sera revu à la hausse en fonction de l'entrée de l'activité valorisation énergétique dans l'EU-ETS et de la définition d'une trajectoire sectorielle.

## Adapter nos sites prioritaires et vulnérables aux conséquences du changement climatique

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE <sup>(1)</sup>	OBJECTIF <sup>(1)</sup>	ÉCHÉANCE
Adapter nos sites prioritaires et vulnérables aux conséquences du changement climatique	Part des sites prioritaires et vulnérables dotés d'un plan d'action défini et financé	5 %	100 %	2027





Aujourd'hui, les écosystèmes sont fragilisés. Dans ce contexte, la préservation de la biodiversité, qui joue un rôle clé en matière de régulation du climat, mais aussi un rôle économique à travers les services écosystémiques qu'elle fournit, est ainsi devenue un enjeu de premier plan.

Le pilier Nature constitue un élément central de notre feuille de route.

Nous jouons en effet un rôle fort dans la préservation des ressources en eau et la gestion du recyclage et du réemploi.

Face à l'urgence, le chemin ne sera pas sans embûche mais nous nous y engagerons résolument.

Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques<sup>(1)</sup>, la biodiversité mondiale fait face à **5 pressions majeures**.

Les changements d'usage des terres et de la mer

Les pollutions

L'exploitation directe de certains organismes<sup>(2)</sup>

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes

Le changement climatique

SUEZ contribue à préserver la **Nature** en ayant conscience que certaines activités ont des **impacts spécifiques**.

Les **principales contributions** des activités de SUEZ à la préservation de la **Nature**

Les **principaux impacts** des activités de SUEZ sur la **Nature**

**EAU**

**Protéger les ressources naturelles** et l'environnement  
**Contribuer à la gestion durable des ressources** en limitant les captages d'eau (recyclage de l'eau) et en augmentant la préservation de l'eau (limitation des fuites)

Peut participer au **stress hydrique** dû à la captation d'eau dans des zones spécifiques  
Maintien et augmentation de l'**occupation des sols**  
Par manque de cadres réglementaires, peut générer des **pollutions de l'eau** par des rejets non traités et des résidus

**DÉCHETS**

**Prévenir les pollutions** dues à une mauvaise gestion des déchets  
**Réduire l'exploitation des ressources** en mettant sur le marché des matières premières secondaires ou issues du réemploi

Maintien et augmentation de l'**occupation des sols**  
**Émissions de gaz à effet de serre, pollutions atmosphériques et sonores** dues au transport et à la valorisation énergétique  
**Pollutions accidentelles de l'eau et/ou du sol** par des débordements et des fuites en cas de conditions climatiques et d'événements extrêmes

(1) L'IPBES est un organisme intergouvernemental indépendant mis en place en 2012 qui produit des évaluations scientifiques objectives sur l'état des connaissances scientifiques sur la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques. C'est l'équivalent du GIEC sur la biodiversité.

(2) Surexploitation des ressources.





**À São Paulo, nous économisons l'eau grâce aux réseaux intelligents.**

Avec son partenaire SABESP, SUEZ optimise la distribution d'eau potable en intervenant sur toute la chaîne de valeur : du diagnostic à la gestion efficace de la recherche de fuites en passant par l'opérationnalité des infrastructures, notamment grâce à des mesures de contrôle de pression, de suivi actif des fuites, ou encore de rénovation. Le Groupe met également en place un système de simulation hydraulique pour étudier et optimiser l'approvisionnement en eau de la ville.

 **20 millions de m<sup>3</sup> d'eau économisés par la ville de São Paulo en 5 ans, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 368 000 Brésiliens**

 **40 % à 50 % du phosphore de l'eau entrante récupéré**

**Nous visons - 10 % de déchets pour le Grand Montauban.**

Avec cette communauté d'agglomération et ce premier contrat de Performance Déchets ménagers et assimilés (CPDMA), nous créons un nouveau modèle de prévention, d'économie éco-responsable d'usage et non de consommation. Pour ce projet soutenu par l'ADEME, différentes prestations ont été mises en place : sensibilisation des citoyens à leur production de déchets, accompagnement à la création d'une recyclerie pour encourager le don, collecte et valorisation des biodéchets, ramassage des dépôts sauvages. Ce nouveau modèle d'affaire tient aussi compte des parties prenantes et rétribue le bénéficiaire :

- l'impact de la performance sur le coût global de la gestion des déchets est pris en compte (au-delà du marché) ;
- un bonus est versé ou une pénalité appliquée selon l'atteinte d'un objectif minimal de performance ;
- une quote-part du bonus est attribuée aux partenaires associés au CPDMA.

11 mois après le début du contrat, une baisse des flux est déjà constatée en 2022



- 31 % d'encombrants**
- 17 % de déchets verts**
- 7 % d'ordures ménagères**
- 5 % d'emballages collectés**



**Au Danemark, nous innovons pour récupérer le phosphore des eaux usées.**

Le phosphore minéral se raréfie. Aujourd'hui, cette ressource est classée par la Commission européenne parmi les 20 "matières critiques". Sans réutilisation, son épuisement est prévu d'ici 100 ans. À Aarhus au Danemark, notre procédé Phosphogreen™ permet d'extraire le phosphore des eaux usées via la struvite et de le transformer en engrais. Une technologie d'avenir car on estime que 20 % de la demande mondiale actuelle de phosphore pourrait être couverte par sa récupération à partir des eaux usées. Ce procédé réduit également l'entartrage des tuyaux dû aux dépôts de struvite et supprime le sable dans les digesteurs.

**Notre approche "Nature" en 3 leviers**



**Préserver les ressources**

limiter notre impact sur l'eau douce

Soutenir le développement du recyclage et du réemploi



**Développer nos capacités pour régénérer les milieux naturels**



**Réduire les pressions sur la biodiversité**

Déployer des plans d'action adaptés sur 100 % des sites prioritaires gérés par SUEZ

Lutter contre le déversement de microplastiques et de micropolluants en milieux naturels

Stopper l'usage des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts

Contribuer à réduire le rythme d'artificialisation des sols

Lutter contre l'expansion des espèces exotiques et envahissantes

Réduire massivement la pollution lumineuse émanant des sites de SUEZ



## Préserver les ressources

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE (1)	OBJECTIF	ÉCHÉANCE
Limiter notre impact sur l'eau douce	Nombre de contrats dotés d'un programme d'économie d'eau / nombre total de contrats de service d'eau potable <sup>(2)</sup>	Disponible en 2023	Proposer pour 100 % des nouveaux contrats de service d'eau potable un programme d'économie d'eau représentant jusqu'à 10 % des volumes sur 5 ans	D'ici 2027
	% de contrats d'eau potable en zones de stress hydrique couverts par un programme d'économie d'eau	Disponible en 2023	Proposer un programme d'économie d'eau sur 100 % de nos contrats d'eau potable en zones de stress hydrique	D'ici 2027
Soutenir le développement du recyclage et du réemploi	Efficacité du tri <sup>(2)</sup> Tonnes valorisées	Disponible en 2023	Améliorer l'efficacité du tri des sites SUEZ <sup>(2)</sup>	D'ici 2027

(1) La base de référence 2021 exclut toutes les acquisitions (UK, IWS, EnviroServ).

(2) Indicateur suivi dans le cadre des comités d'investissement.

## Développer nos capacités pour régénérer les milieux naturels

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE (1)	OBJECTIF	ÉCHÉANCE
Développer les capacités de SUEZ en matière de régénération des milieux naturels	Nombre de solutions participant à la régénération des milieux naturels et chiffre d'affaires associé	Disponible en 2023	Créer et développer les activités de SUEZ en matière de régénération des écosystèmes	D'ici 2027

(1) La base de référence 2021 exclut toutes les acquisitions (UK, IWS, EnviroServ).

## Réduire les pressions sur la biodiversité

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE (1)	OBJECTIF	ÉCHÉANCE
Déployer des plans d'action adaptés sur 100 % des sites prioritaires (= en zone sensible et/ou > 10 Ha) gérés par SUEZ	% des sites prioritaires où des plans d'action sont déployés et appliqués	Disponible en 2023	Déployer des plans d'action en faveur de la biodiversité sur 100 % des sites prioritaires gérés par SUEZ	D'ici 2027
	% des propositions commerciales (dans des zones prioritaires pour la Nature) qui incluent une offre en faveur de la préservation de la biodiversité <sup>(3)</sup>	Disponible en 2023	Proposer systématiquement une offre <sup>(2)</sup> relative à la préservation de la biodiversité lorsque le site se trouve dans une zone prioritaire <sup>(3)</sup>	À partir de 2023
Lutter contre le développement : a) des microplastiques b) des micropolluants dans les milieux naturels	Nombres de réponses à appel d'offres pour la construction de stations d'épuration intégrant un traitement thermique des micropolluants et des microplastiques sur le nombre total d'appels d'offres concernés	Disponible en 2023	Inclure dans 100 % des propositions commerciales en matière de construction d'infrastructures d'assainissement, un traitement thermique des micropolluants et des microplastiques <sup>(3)(4)</sup>	D'ici 2027
Stopper l'usage des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts	% de sites couverts par la politique zéro phyto (activités déchets) % de contrats de gestion des espaces verts incluant une clause de non usage des produits phytosanitaires (activités eau)	~98 % des sites en France	Atteindre le 0 phyto pour les espaces verts pour l'ensemble de nos activités	D'ici 2027
Contribuer à réduire le rythme d'artificialisation des sols	Nombre d'hectares renaturés	Disponible en 2023	Doubler annuellement les surfaces renaturées	D'ici 2027
Lutter contre l'expansion des espèces exotiques et envahissantes	% d'opérations de renaturation et/ou d'aménagement utilisant uniquement des espèces locales	Disponible en 2023	Systématiquement utiliser des espèces locales dans toutes les opérations de renaturation et/ou d'aménagement	À partir de 2025
Réduire massivement la pollution lumineuse émanant des sites de SUEZ <sup>(5)</sup>	% de sites prioritaires qui ont mis en place une politique de réduction de la pollution lumineuse	< 5 %	Déployer la politique de réduction de la pollution lumineuse sur 100 % de nos sites prioritaires <sup>(5)</sup>	D'ici 2027

(1) La base de référence 2021 exclut toutes les acquisitions (UK, IWS, EnviroServ).

(2) Indicateur suivi dans le cadre des comités d'investissement.

(3) Lorsque l'appel d'offres autorise des variantes.

(4) Pour les stations dont la capacité de traitement est de plus de 200 000 équivalent habitants.

(5) Sauf si interdit par arrêté préfectoral ou réglementation contraire.



En 2021\*



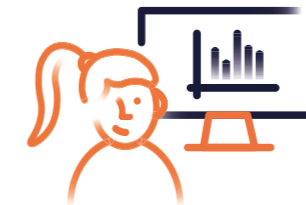
**1 500**

salariés issus de structures d'insertion partenaires de SUEZ



**79,4 %**

de l'effectif de SUEZ a suivi au moins une formation dans l'année soit 450 000 heures de formation



**34,3 %**

de femmes cadres



Index  
Égalité Femmes/Hommes\*

**88,9/100**

\*Périmètre France



Accidents du travail

Taux de fréquence de **6,73**

La transition écologique requiert une mobilisation collective. Elle engage nos équipes, nos clients, nos partenaires mais aussi les bénéficiaires de nos installations et les communautés qui les accueillent.

Ensemble, nous renforcerons notre action en faveur des droits fondamentaux, de la santé et la sécurité des femmes et des hommes qui sont au cœur de notre chaîne de valeur. Leur savoir-faire sont nos atouts pour réussir.

Nous continuerons d'être aux côtés des territoires dans lesquels nous opérons pour concilier développement humain et développement économique, et renforcer l'impact positif de nos activités.

Nous n'avançons pas seuls. La responsabilité sociale est notre ligne de conduite. Nous la suivrons sans faille.

\* Chiffres qui excluent les acquisitions de UK, IWS et EnviroServ.





## Nous œuvrons pour l'insertion dans le secteur de l'environnement en France.

Rebond Insertion est né d'un constat : le métier du tri manuel des déchets sur les centres de tri de collecte sélective peut être un formidable outil d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi. Créée par SUEZ en 2002, cette collaboration se développe autour de prestations de collecte, de gestion déléguée et de tri des déchets sur 13 sites en France. Cette initiative pionnière représente un marqueur fort de l'engagement de SUEZ en faveur de l'inclusion. Pour 2020-2025, Rebond Insertion souhaite "mettre l'inclusion au service de la transition environnementale et sociale des territoires et des entreprises". Résultat ? 127 emplois supplémentaires ont été créés en 2021 pour des salariés en parcours d'insertion professionnelle.

**657** salariés  
en insertion en 2021



**10 000** personnes  
accompagnées depuis 20 ans  
(dont 6 500 ont retrouvé le chemin de l'emploi)



## Nous encourageons l'inclusion, la mixité et l'égalité professionnelle.

Lancé en janvier 2021, le réseau WO&MEN se construit autour de valeurs de respect, de solidarité et de partage. Ses objectifs ? Faciliter les échanges entre collaborateurs et collaboratrices SUEZ, favoriser le travail sur soi, le partage d'expériences mais aussi être un espace de confiance pour aborder les freins que peuvent rencontrer les femmes dans leur évolution professionnelle.

Le réseau est également un laboratoire d'idées au service de la promotion de l'égalité Femme/Homme et de la mixité. Sans remettre en question les politiques RH du Groupe, WO&MEN apporte de nouvelles pistes de réflexion sur des sujets auxquels sont confrontées les femmes durant leur carrière.

### Les actions renforcées en 2022

- Équilibre vie professionnelle / vie privée
- Leadership féminin
- Passerelles entre filières
- Lutte contre le sexisme ordinaire

## Sur nos sites, nous protégeons nos collaborateurs face au risque de collision.

Que ce soit entre véhicules ou entre piéton et véhicule, le risque de collision est LE danger majeur dans nos métiers. Il résulte souvent de comportements individuels dangereux ou du non-respect des règles essentielles. Depuis 2017, nous déployons des Zones à accès restreint (ZAR) afin de sécuriser les espaces dans lesquels travaillent un ou plusieurs engins lourds. Avant de se déplacer, chaque acteur doit vérifier qu'il peut le faire en toute sécurité, surtout au sein d'une ZAR puisqu'il s'agit du lieu le plus accidentogène.

Les règles générales d'accès et de sécurisation établies ont largement contribué à faire progresser la maîtrise du risque collision engin-piéton. Ces consignes se sont peu à peu enrichies en tenant compte notamment des exigences opérationnelles, conduisant à une nouvelle version du standard ZAR en 2022.

### 3 questions à se poser pour accéder à une ZAR

- Ma présence est-elle impérative ?
- Aucune solution alternative n'est-elle possible ?
- Ai-je l'autorisation du responsable de site ?

Si ces 3 conditions sont réunies, l'accès est autorisé.

## Notre approche "Social" en 3 leviers



### Garantir le respect des droits humains

Respecter les droits élémentaires sur l'ensemble de notre chaîne de valeur

Donner la priorité à la santé et à la sécurité au quotidien



### Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs

Promouvoir l'égalité des chances

Encourager l'engagement collectif

Supprimer les disparités femmes-hommes

Développer les compétences de nos équipes



### Contribuer au développement durable des territoires sur lesquels nous opérons

Favoriser l'accès aux services de base

Contribuer à la prospérité locale et à l'inclusion de tous



## Garantir le respect des droits humains

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE <sup>(1)</sup>	OBJECTIF	ÉCHÉANCE
Respecter les droits élémentaires sur l'ensemble de notre chaîne de valeur	Nb de violations des droits élémentaires	0	0	À partir de 2023
	Nb de cas de corruption			
	% des ETP <sup>(2)</sup> couverts par un mécanisme de dialogue social	93,1 %	> 92	D'ici 2027
	% des fournisseurs à risque suivis	Chantier spécifique de consolidation	100	
Faire de la santé et de la sécurité notre priorité essentielle au quotidien	Taux de fréquence	6,73 (6,75 en 2022)	< 6,64	À partir de 2023
	Taux de gravité	0,515 (0,557 en 2022)	< 0,546	

(1) La base de référence 2021 exclut toutes les acquisitions (UK, IWS, EnviroServ).

(2) Équivalent temps plein.

## Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE <sup>(1)</sup>	OBJECTIF	ÉCHÉANCE
Développer nos compétences	% de collaborateurs formés chaque année	79,4 %	80	À partir de 2023
Promouvoir l'égalité des chances	% d'ETP <sup>(2)</sup> de personnes en situation de handicap au sein du personnel (global)	2,8 %	> 4 %	D'ici 2027
Supprimer les disparités hommes-femmes	% de femmes dans l'encadrement	34,3 %	> 40 %	D'ici 2027
	Indice d'égalité hommes-femmes (global)	Calculé uniquement pour la France (88,9)	> 85	
Encourager l'engagement collectif	Participation des collaborateurs au capital en %	Première souscription novembre 2022	10	D'ici 2029 <sup>(3)</sup>
	Nb d'heures de mécénat de compétence de collaborateurs SUEZ au profit d'associations/de causes locales	3 054	Disponible en 2023	D'ici 2027
	Taux d'engagement (Pulse)	+9 par rapport à la référence	+10 par rapport à la référence	À partir de 2023
	Net Promoter Score	Disponible d'ici juillet 2023	↑	

(1) La base de référence 2021 exclut toutes les acquisitions (UK, IWS, EnviroServ).

(2) Équivalent temps plein.

(3) 2027-2029 à des fins de communications internes.

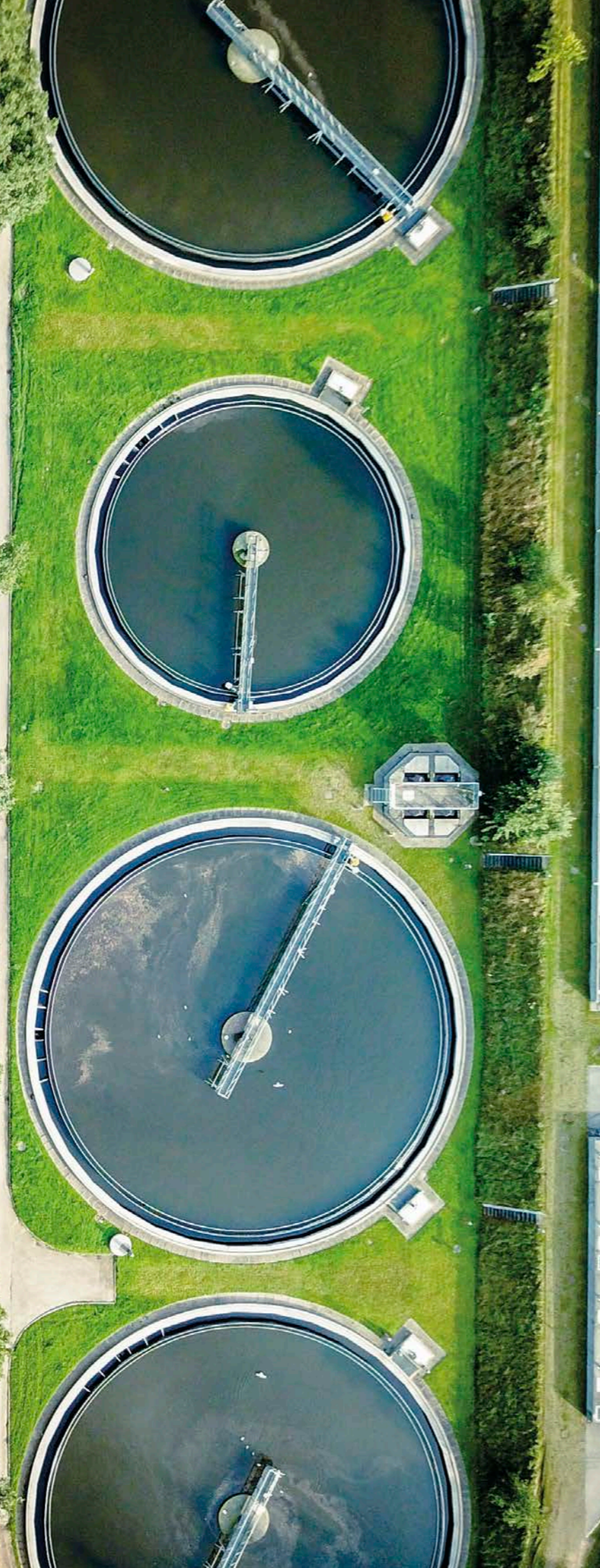
## Contribuer au développement durable des territoires sur lesquels nous opérons

ENGAGEMENT	INDICATEUR	BASE DE RÉFÉRENCE <sup>(1)</sup>	OBJECTIF	ÉCHÉANCE
Favoriser l'accès aux services de base dans la plupart des situations critiques	% de clients (eau et services d'assainissement) couverts par un mécanisme de solidarité	Disponible d'ici le 1 <sup>er</sup> trimestre 2023	100 % des nouveaux contrats couverts si le cahier des charges le permet	À partir de 2023
	% des contrats de distribution d'eau qui ont fait l'objet d'une cartographie de la précarité hydrique (cartographie des zones à risques au regard de la disponibilité et de l'accessibilité physique ou économique des services)	Sans objet	100	D'ici 2027
Contribuer à la prospérité locale et à l'inclusion de tous	% des ETP <sup>(2)</sup> recevant une rémunération décente (après 2 années d'opération pour les nouvelles activités de service, dans des pays sans salaire minimum)	Chantier spécifique de consolidation	100	D'ici 2027
	% de PME locales parmi les fournisseurs	Disponible en 2023	20 % des dépenses attribuées à des PME locales	
	Nb de bénéficiaires des entités inclusives et programmes d'insertion professionnelle de SUEZ	2 308	5 000 personnes par an	D'ici 2027
	Dépenses réalisées en faveur d'organisations inclusives (par ex. pour l'emploi des personnes vulnérables ; ESAT en France)	Disponible en France d'ici le 1 <sup>er</sup> trim. 2023	Trajectoire Groupe à définir selon la base de référence	À partir de 2023

(1) La base de référence 2021 exclut toutes les acquisitions (UK, IWS, EnviroServ).

(2) Équivalent temps plein.





En cohérence avec la stratégie du Groupe, **ces objectifs ont été définis sur la base d'une revue des attentes des parties prenantes**, dessinant les enjeux les plus matériels, et d'un dialogue étroit avec les filiales dans le cadre de la construction de leur plan de moyen terme. Ils ont été revus par le comité exécutif ainsi que par le Comité RSE du Conseil d'Administration, avant d'être approuvés par le Conseil. Ils ont été également présentés au Comité Européen d'Entreprise.

**Ces engagements font l'objet d'une revue annuelle par le Comité RSE**, qui en fixe également les objectifs, pour l'année à venir, et s'assure de l'adéquation des moyens alloués à leur mise en œuvre.

En complément, 20 % de la rémunération de long terme des cadres dirigeants de SUEZ est indexée sur l'atteinte de ces objectifs, en particulier en matière de santé-sécurité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'égalité professionnelle.

**Développement durable et stratégie sont étroitement liés.** Le suivi des engagements développement durable est intégré à la revue stratégique du Groupe. Celle-ci permet de suivre la bonne exécution du plan moyen terme de l'entreprise.

**David Lamy,**  
Directeur du Développement Durable  
du groupe SUEZ



## Adaptation au changement climatique

Pour les systèmes humains, démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, de manière à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, démarche d'ajustement au climat actuel ainsi qu'à ses conséquences ; l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu et à ses conséquences.

Source : GIEC

## Atténuation du changement climatique

Intervention humaine visant à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre.

Source : GIEC

## Biométhane

Gaz obtenu par épuration du biogaz et dont les propriétés chimiques sont équivalentes à celles du gaz naturel.

Source : dictionnaire Larousse

## CCUS

Le CCUS (Carbon Capture, Utilization and Storage – Captage, Stockage et Valorisation du CO<sub>2</sub>) consiste à capter le CO<sub>2</sub> émis par des installations industrielles puis à le transporter pour le stocker dans le sous-sol afin de l'isoler de façon pérenne de l'atmosphère ou de l'utiliser comme ressource pour faire des produits (biocarburants par exemple).

Source : dictionnaire Larousse

## Développement durable

"Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Source : rapport Brundtland « Notre avenir à tous »

## Émissions de gaz à effet de serre

Libération d'un GES dans l'atmosphère.

Source : ISO 14064-3:2019(F)

Gaz à effet de serre est souvent abrégé en GES dans le document

## Émissions directes de GES – Scope 1

Émission de GES de sources de gaz à effet de serre appartenant ou étant sous le contrôle de l'organisation.

Source : ISO/TR 14069

## Émissions indirectes de GES – Scope 2

Émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par l'organisation.

Source : ISO/TR 14069

## Autres émissions indirectes de GES – Scope 3

Émission de GES, autre que les émissions des GES à énergie indirecte, qui est une conséquence des activités d'une organisation, mais qui provient de sources de GES appartenant à/ou contrôlées par d'autres organisations.

Source : ISO/TR 14069

## Économie circulaire

Il n'existe pas de définition communément admise de l'économie circulaire, voici celle de l'ADEME : l'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Ainsi, l'économie circulaire prend en compte trois champs :

- La production et l'offre de biens et de services ;
- La consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur (économique ou citoyen) ;
- La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage qui permet de boucler la boucle.

Pour l'ADEME, 7 piliers sont nécessaires à l'économie circulaire :

- L'approvisionnement durable
- L'éco-conception
- L'écologie industrielle et territoriale
- L'économie de la fonctionnalité
- La consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)
- L'allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation et réutilisation)

Source : à partir de l'ADEME

## Émissions évitées

Réduction d'émissions de GES, se produisant en dehors du périmètre organisationnel de l'organisation en question, en tant que conséquence directe de changements dans l'activité de l'organisation. Cela comprend, mais pas seulement, des réductions d'émissions associées à de la production ou de la vente d'électricité, d'eau chaude ou d'eau réfrigérée obtenues à partir de processus émettant moins de GES par unité que ceux jusque-là utilisés.

Source : ISO/TR 14069

## Équivalent CO<sub>2</sub> (= l'unité CO<sub>2</sub>e)

Les différents GES ont un impact plus ou moins important sur le climat. Afin d'être comparés les uns avec les autres, les émissions des différents GES sont généralement exprimées dans l'unité CO<sub>2</sub>e (équivalent CO<sub>2</sub>).

Cette méthode permet de prendre en compte le pouvoir de réchauffement global (PRG) de chaque gaz relativement à celui du CO<sub>2</sub>. On convertit les émissions d'un GES en CO<sub>2</sub>e en le multipliant par son PRG (relatif) à 100 ans. C'est l'indicateur classique retenu dans la plupart des rapports/traités internationaux.

Source : à partir de l'ADEME

## GIEC

Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus. Les rapports du GIEC fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées. Cette production scientifique est au cœur des négociations internationales sur le climat.

Source : ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

## Index Égalité Femmes/Hommes

Sous la forme d'un résultat sur 100, l'index de l'égalité femmes-hommes, qui fait l'objet d'une méthodologie commune définie par Décret, se compose de cinq indicateurs de mesure :

- écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables,
- écart dans les augmentations individuelles et dans les promotions entre les femmes et les hommes,
- augmentations au retour de congé de maternité,
- répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations.

Chaque année, les entreprises françaises de plus de 50 salariés doivent publier le résultat obtenu à l'index d'égalité femmes-hommes. S'il est inférieur à 75 sur 100, un délai de mise en conformité de trois ans s'ouvre afin de mettre en œuvre les mesures adéquates de correction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes permettant ainsi l'obtention d'un résultat supérieur ou égal à 75.

Source : Décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise

## IPBES

L'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) est un organisme intergouvernemental indépendant mis en place en 2012 qui produit des évaluations scientifiques objectives sur l'état des connaissances scientifiques sur la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques. C'est l'équivalent du GIEC sur la biodiversité.

Source : IPBES

## Market Based

Méthode du GHG Protocol pour quantifier les émissions de GES du scope 2 sur la base des émissions de GES émises par les producteurs à partir desquels SUEZ achète contractuellement de l'électricité.

Source : GHG Protocol Scope 2 guidance

## Neutralité carbone ou Net Zéro

Le fait de séquestrer autant de carbone que nous en émettons, de manière à stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et ainsi limiter l'augmentation de la température globale de la planète. La neutralité carbone ne se conçoit qu'à l'échelle d'un territoire.

Source : GIEC

## Objectifs de Développement Durable (ODD) :

Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030. Les 17 ODD sont intégrés, reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Source : UNDP

## Plafond écologique

Selon la théorie du Donut de Kate Raworth, cela représente les 9 limites planétaires que l'humanité ne doit pas dépasser collectivement.

Source : Doughnut economics action lab

## Plancher social

Selon la théorie de Kate Raworth, il s'agit d'assurer les 12 besoins humains essentiels pour maintenir la cohésion des sociétés et la paix globale.

Source : Doughnut economics action lab

## Taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées au cours d'une année.

Il se calcule comme suit : Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000

Source : INRS



Tour CB 21  
16, place de l'Iris  
92040 Paris La Défense Cedex  
[suez.com](http://suez.com)

